

ARTHUR MAURY

Société Anonyme au capital de 1 017 354.80 €

Siège social : 5 boulevard Napoléon 1er

95290 L'ISLE ADAM

511 528 465 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
et le vingt-huit juin, à neuf heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, suivant un avis de réunion du 22 mai 2019 et un avis de convocation du 10 juin 2019 publiés au BALO.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent ou représenté de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Idalina PEREIRA préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée générale constate que la société CABINET DIDIER KLING ET ASSOCIES, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée électronique en date du 17 mai 2019.

Patrice BRECHANT et Jean-Marie BRECHANT, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Marie-Thérèse BRECHANT est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 10 755 973 actions sur les 14 533 640 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les avis de réunion et de convocation publiés au BALO,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,

IB

PS

JMB

AD

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Madame la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relevant de la compétence ordinaire :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs et au président directeur général,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Ordre du jour relevant de la compétence extraordinaire :

- Transfert du siège social ; Modification corrélative des statuts,
- Changement de dénomination ; Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Madame la présidente présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis elle fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018/ Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions/Quitus aux administrateurs et au Président directeur général

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

PS

PS JMB

PS

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et au président directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Vote pour :

Vote contre :

Abstention :

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à -28 808 €, en totalité au report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Vote pour : 10 755 973

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

TROISIÈME RESOLUTION

Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions telles qu'elles qui y sont mentionnées.

Vote pour : 10 755 973

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

R3

PS

JMB



**RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

QUATRIEME RESOLUTION

Transfert de siège

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 5 boulevard Napoléon 1^{er}, 95290 L'ISLE-ADAM au 9 rue Anatole de la forge, 75017 PARIS à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« **ARTICLE 4 – Siège social** :

La siège social est 9 rue Anatole de la forge, 75017 PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vote pour : 10 755 973

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

Changement de dénomination

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en adoptant la dénomination suivante : « **MLD** ».

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts :

« **ARTICLE 3 – Dénomination** :

La dénomination de la société est :

MLD »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vote pour : 10 755 973

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

BS

PS

JMB



SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Vote pour : 10 755 973

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

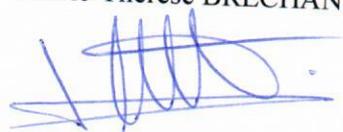
La présidente

Idalina PEREIRA



La secrétaire

Marie-Thérèse BRECHANT



Les scrutateurs

Patrice BRECHANT



Jean-Marie BRECHANT

